

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 MARS 2014**

**Président** : B. JACQUEMARD

**Secrétaire de séance** : A. MAZINGUE-DESAILLY

**Etaient présents** : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, G. LEVIONNOIS, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, A. SERRANO, C. THEBAULT, M. THIERRY.

**Absents excusés** : S. CHERUBIN, P. NGUYEN, C. NICOLLEAU

La séance est ouverte à 20 H 50.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de retirer de l'ordre du jour les points suivants :

- Approbation de la balance des comptes - Commune
- Affectation provisoire du résultat

Et de rajouter les points suivants :

- Approbation du règlement intérieur du Conseil Local de la Vie Associative
- Approbation de la charte de la vie associative

**ADOPTE** à l'unanimité.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

**DECIDE** de fixer à titre prévisionnel à 572 690 € le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2014 et de fixer le taux d'impôts directs pour 2014 soit :

- 8,40 % taxe d'habitation
- 15,50 % foncier bâti
- 53,61 % foncier non bâti

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, 9 voix POUR, 1 ABSTENTION,

**DECIDE** d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes.

**APPROUVE** le Budget Primitif 2014 commune.

**APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Local de la vie associative.

**APPROUVE** la charte de la vie associative de Gometz la Ville.

**QUESTIONS DIVERSES**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 45.

En Mairie, le 24 mars 2014

Le Maire,  
Bernard JACQUEMARD